Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-213501661-20251219-2025_59-DE

Mairie de MARPIRE
Ille-et-Vilaine
3522

N° 2025/59

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 10.12.2025
Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 13 votants : 13

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ
Le 19 DECEMBRE, à 20H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Mme MOUSSU Thérèse, Maire.
Etaient présents : MOUSSU Thérèse - TRAVERS Alain - PASQUEREAU Sylvie - HALLET Christelle - PAIN Jean-Yves - COUROUSSE Stéphanie - LEJAS Frédéric - DAGUISE Laurent - FAUCHEUX Ludivine - DUBOIS Gildas - BRISSIER Régis - TROPEE Rémi - BEAUDUCEL Cécile formant la majorité des membres en exercice.
Absentes excusées : GARDAN Nadine - ALBARET Coralie
Mme BEAUDUCEL Cécile a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Lotissement des Lavandières : Convention portant réalisation d'une opération d'éclairage public avec le SDE35 pour la tranche n°2

Madame le Maire expose un avant-projet sommaire et une convention financière du syndicat départemental d'énergie d'Ille-et-Vilaine concernant les travaux sur le réseau d'éclairage public de la 2ème phase de la tranche n°2 du lotissement des Lavandières. Le coût estimatif de notre participation est de 23 588.40€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'accepter l'avant-projet sommaire et la convention financière du syndicat départemental d'énergie d'Ille-et-Vilaine, pour un montant estimatif de reste à charge de 23 588.40€ pour les travaux sur le réseau d'éclairage public de la 2ème phase de la tranche n°2 du lotissement des Lavandières,

Autorise Madame le Maire ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

Pour extrait conforme au registre

Le Maire
Thérèse MOUSSU

MAIRIE de MARPIRE (Ille-et-Vilaine)